



CDEN du 26 Juin 2023

### Déclaration Liminaire de la FCPE

Pour le premier degré, nous avons été agréablement surpris des ajustements de la carte scolaire 2023 car certaines remarques énoncées lors du CDEN de 17 mars 2023 ont été pris en compte par vos services. Sauf erreur de notre part, nous notons une ouverture de 2 classes sur l'établissement de Chabestant à Die pour atteindre une moyenne de 24,08 élèves / classe (soit P/E=4,15).

Toutefois à la lecture de la dernière synthèse, nous soulevons un point de vigilance pour l'école maternelle Charpak à Montélier car la moyenne atteint 25,67 élèves par classe, nous espérons que la grande section de cet établissement ne dépasse pas 24 élèves pour respecter les priorités de l'Éducation Nationale.

Nous sommes aussi étonnés que le cas de l'établissement du Resseguin à Saint Paul trois Châteaux ne soit pas mis en débat suite à une augmentation de ces effectifs pour atteindre 180 élèves soit une moyenne de 25,7 élèves (27 élèves en CP et CE1 et P/E=3,89). La directrice d'école de l'établissement et la municipalité ont informé l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription et le Directeur Académique de la situation des effectifs sur cet établissement. Les parents d'élèves Fcpe se joignent à l'ensemble de la communauté éducative de cet établissement pour demander le maintien de la 8ème classe et respecter le seuil des 24 élèves en CP et CE1. Nous serons vigilants à la rentrée scolaire sur cette situation particulière.

La Fcpe utilise depuis plusieurs années un outil déclaratif du non remplacement de personnels absents. Ce manque de moyen met en difficulté certains établissements. Actuellement, les enregistrements montrent que les établissements de la vallée de la Drôme et de Montélimar sont impactés par le non remplacement de personnels absents.

Dans le premier degré, l'école des Allées de Montélimar a subi plus de 50 heures de non remplacement sur des niveaux comme le Cours Préparatoire « immersion » ou encore 42 heures enregistrées sur le village de Cléon d'Andran. Les périodes correspondent aux mois de novembre et décembre 2022. Devons nous donner comme explication à nos adhérents que la raison principale est l'Hiver ?

Dans le second degré, des établissements subissent un non remplacement de personnels absents. Nous pouvons citer, 105 heures sur l'établissement Daniel Faucher, 75 heures sur l'établissement Revesz Long, 32 heures sur le collège Jean Armorin.

Il devient urgent de pouvoir remplacer les personnels absents pour que l'ensemble des élèves bénéficient d'une instruction la plus complète possible.

Les parents FCPE